

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications



à 16h. 15 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées : officiel

Adresse : Curateur successions

Usumbura

Explication des abréviations
admisées pour les indications
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative no 254/Téléc. du 23 août 1940) 18/15 OK

Déposé à Ruhengeri le 2 à 15 h. 30 m. N° 05 . 17/15 mots

1954/successions réponse 20/03/suite d'accord

fixes vente publique vingtembre

at Ruhengeri.

Ruhengeri



10330

16/8/54 Ruhengeri 15.30